



CONSEIL MUNICIPAL
29 JUN 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-246

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Jacques PALACIN, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Charlotte CAILLIEZ.

SECRETARE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Foncier - 4 Rue Amiral Barrera - Convention de servitude et de mise à disposition au profit de la SA ENEDIS

M. Charles PONS expose :

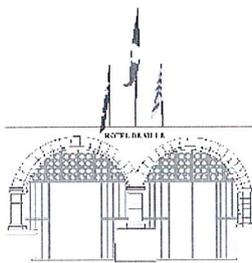
Mes chers collègues,

La SA ENEDIS souhaite installer 2 postes de transformation de courant électrique à l'intérieur d'un immeuble communal (parking Excelsior) cadastré section AE n° 45, situé 4 rue Amiral Barrera.

Pour ce faire, ENEDIS soumet à la Ville de Perpignan, par le biais d'une convention de mise à disposition, l'autorisation d'établir à demeure, 2 postes de transformation électrique et ses accessoires, dans un local de 25 m².

Caractéristiques principales de la convention de mise à disposition :

- **Indemnité globale et forfaitaire** de 1000 € comme évaluée par France Domaine



- **Droit de passage de toute connexion électrique** nécessaire, en amont et en aval du poste, aérienne ou enterrée, avec tous les accessoires y rattachés (ancrages et supports),
- **Droit de passage réel et perpétuel** pour l'entretien et les réparations par ENEDIS ou toute entreprise dûment accréditée par elle,
- **Durée de la convention :**
Prise d'effet de la convention à compter de sa signature et pour la durée des ouvrages et tous ceux qui peuvent être substitués sur l'emprise des 25 m²,

Considérant l'intérêt public de cet aménagement destiné à l'amélioration de l'alimentation électrique du secteur, le Conseil Municipal décide:

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition ci-annexée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.
- **D'INSCRIRE** la recette au budget communal.

OÙ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230629 - J73269 - DE - J-J

Accusé reçu le : 7 JUL. 2023

Affiché le : - 7 JUL. 2023

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



(Handwritten signature in purple ink)